



Fédération Nationale de l'Enseignement,  
de la Culture et de la Formation Professionnelle de la Loire  
Bourse du Travail - 10 cours Victor Hugo - 42028 ST ETIENNE Cedex 1  
Tél. : 04 77 43 02 93 – email : [fne42@free.fr](mailto:fne42@free.fr) Site : <https://fne42.fr/>

## *Motion de l'AG de la FNEC FP-FO Loire*

### **Pour l'abrogation de la réforme des retraites ! La CGT-FO doit quitter le « conclave » !**

François Bayrou a prononcé son discours de politique générale mardi 14 janvier. Il prévoit de poursuivre et aggraver la politique anti-sociale du président Macron.

Il a annoncé qu'il chargerait les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pour trouver un accord sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. Il cherche à enfermer les organisations syndicales dans une discussion sur un prétendu problème de financement des retraites qui n'existe pas, comme il a été montré à de multiples reprises lors des grèves de 2022 et 2023 où des millions de travailleurs se sont mobilisés pour l'abrogation de la réforme des retraites, revendication que FO est parvenue à faire adopter par l'ensemble de l'intersyndicale nationale.

Nous partageons pleinement l'appréciation de la CE confédérale FO du 16 janvier, qui déclare que *« cette réforme des retraites imposée par 49-3 et rejetée par l'immense majorité des salariés reste injuste, brutale et injustifiée et accroît les difficultés des travailleurs en fin de carrière. Le conclave annoncé par le Premier ministre ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate mais pourrait viser au contraire à nous associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous rejetons. En tout état de cause, Force Ouvrière n'acceptera pas de participer à une opération qui permettrait au gouvernement de gagner du temps, en maintenant et en aggravant la contre-réforme des retraites. »*

Ce « conclave » n'est pas un lieu de négociation mais une tentative de faire porter aux organisations syndicales la responsabilité des mesures gouvernementales prises contre les travailleurs en matière de retraite. C'est un lieu d'intégration des organisations syndicales aux rouages de l'État, un premier pas vers le corporatisme et « l'association capital-travail » dont la Cgt-FO a toujours été un adversaire résolu.

Fidèle à son indépendance, Force Ouvrière n'a rien à faire dans ce « conclave ».

À l'heure où le patronat bénéficie chaque année de 200 milliards d'euros d'aides fiscales et exonérations sociales qui lui permettent de verser des dividendes records, le rôle de notre organisation syndicale n'est pas de s'associer à celui-ci pour aider le gouvernement à imposer sa réforme des retraites.

FO doit quitter ce piège au plus vite.

L'AG des syndicats de la FNEC FP-FO Loire, avec tous ses syndicats et leurs adhérents (SNUDI-FO 42, SNFOLC 42, SNETAA-FO 42, SNFOASEN 42, FO ESR 42), réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires. Elle revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein et sans décote, après 37,5 annuités.

Elle appelle les personnels à se réunir afin de réaffirmer leurs revendications et discuter des moyens d'action efficaces pour les faire aboutir.

*Motion votée à l'unanimité.*

Saint-Étienne, le 24 janvier 2025